

LA PROCÉDURE DE NUIT « ZULU » DEPUIS LA PISTE 25R



RÉF : 7337-P

La procédure de nuit « Zulu » est une trajectoire de décollage 25R de nuit avec virage vers la droite, procédure de décollage alternative et de déviation commune aux avions qui se dirigent vers les points de sortie PITES ou ROUSY ou SOPOK ou vers les balises aéronautiques LNO ou SPI

par
Philippe TOUWAIDE

La procédure de nuit « Zulu » est une trajectoire de décollage 25R de nuit avec virage vers la droite, procédure de décollage alternative et de déviation commune aux avions qui se dirigent vers les points de sortie PITES ou ROUSY ou SOPOK ou vers les balises aéronautiques LNO ou SPI.

De ce fait, il existe 5 procédures de décollage 25R de nuit alternatives « Zulu », qui partent vers les balises d'Olno (LNO 5 Z), Sprimont (SPI 6 Z), Sopok (SOPOK 6 Z), Pites (PITES 6 Z) et Rousy (ROUSY 5 Z) MAIS qui ont la même trajectoire commune jusqu'à l'interception de la radiale R-270 d'Huldenberg (Sud de Bruxelles).



Philippe TOUWAIDE

Licencié en Droit Aérien et en Droit Maritime

Ancien Commissaire du Gouvernement

Directeur du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National Médiateur
Aérien du Gouvernement Fédéral - S.P.F. Mobilité et Transports

1. UTILISATION

Routes alternatives « Zulu », uniquement utilisables préférentiellement le vendredi de 23h00 au samedi 00h59, et éventuellement les autres nuits, pour les avions dont les performances ne permettent pas de décoller depuis la piste 19 ou pour raisons de sécurité ou météorologiques si la piste 19 n'est ni utilisable ni opérationnelle.

- Mises en service le 22 janvier 2004
- Inchangées depuis le 22 janvier 2004

Les procédures de nuit « Zulu » désignent des procédures de décollage ALTERNATIVES vers la balise d'Huldenberg au départ de la piste de décollage 25R. On les appelle ainsi car la lettre qui suit leur description aéronautique est un « Z ».

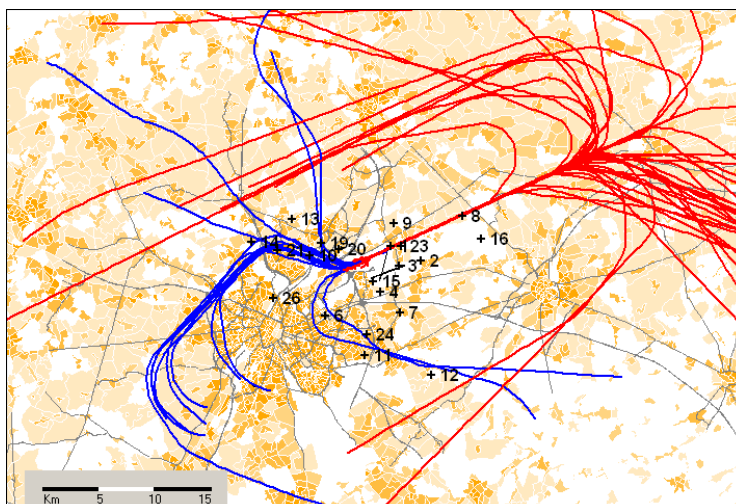
Elles ne sont utilisées que dans certaines conditions tout à fait particulières :

- La nuit du vendredi soir 23h00 au samedi matin 00h59, selon l'accord de Gouvernement du 19 décembre 2008, tous les décollages de nuit partent uniquement de la piste 25R ;
- Si pour des raisons de performance, certains avions lourds de plus de 200 tonnes ne peuvent décoller de la piste 19 ;
- Lorsque pour des raisons météorologiques ou pour des raisons de travaux, les décollages de nuit vers la balise d'Huldenberg ne peuvent partir de la piste 19, ils décollent alors de la piste 25R en suivant les procédures « Zulu ».

Il ne faut pas confondre les procédures de décollage de nuit « Zulu » avec la procédure CIV du Ring.

Les procédures « Zulu » contournent toute la région de Bruxelles-Capitale par le Nord puis descendent par l'Ouest vers le Brabant Wallon et la balise d'Huldenberg ; alors que la procédure du Ring ne contourne que Bruxelles par le Nord en suivant le Ring R.0 vers la balise de Chièvres (Ouest).

Les routes « Zulu » suivent en début de trajectoire, +/- le même itinéraire que la procédure du Ring jusqu'aux environs de Drogenbos, usine électrique.





Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National
c/o Site de skeyes local S.1.3.08 C
haussée de Tervueren, 303 à 1820 Steenokkerzeel

EDITEUR RESPONSABLE

Philippe TOUWAIDE

Directeur du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Deuxième édition 2024